



**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Sites Natura 2000 en mer : « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez » (ZSC), « Cap Gris-Nez » (ZPS), « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » (ZSC), Baie de Canche et couloir des Trois Estuaires (ZSC)

## **Groupe de travail « Analyse des risques » n°1**

*Communauté d'agglomération du Boulonnais – 24 octobre 2017*

### **Relevé de conclusions**

#### **Ordre du jour**

- Présentation et discussion des résultats de l'analyse des risques de dégradation des habitats par les engins de pêche professionnelle
- Identification des informations complémentaires « pêche » nécessaires pour affiner les résultats de l'analyse des risques

#### **Liste des participants**

Jurgen BATSLEER	VISNED
Morgane RICARD	AFB
Gwenola DE ROTON	AFB
Antonin HUBERT	AFB
Antoine MEIRLAND	CRPMEM Hauts-de-France
Antoine BALAZUC	CRPMEM Normandie
Stéphane PINTO	CRPMEM Hauts-de-France
Manon JOGUET	FROM Nord
Bruno MARGOLLE	OP CME Manche Mer du Nord
Alexiane BREFORT	OP CME Manche Mer du Nord
Corentin DUMENIL	DIRM MEMN
Céline ZIMMER	DREAL
Marie-Christine GRUSELLE	AFB
Eric VAN LINDEN	NL Visserbond
Jurgen BATSLEER	VISNED

## Relevé de conclusions

### 1. PRESENTATION DES DONNEES ET DE LA METHODE

→ *Le support de présentation est disponible via ce lien :*

<http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/participer-la-vie-des-sites/bibliotheque/ridens-et-dunes-hydrauliques-du-detroit-du-pas-de-calais>

Gwenola DE ROTON (AFB) présente les informations relatives aux habitats du site « Baie de Canche et couloir des trois estuaires » : cartographie des habitats, état de conservation, et hiérarchisation des enjeux.

**Habitat de sables fins propres et légèrement envasés (1110-1)** : habitat qui présente une biodiversité élevée et une faune sensible aux perturbations physiques. Cet habitat abrite des nourriceries, notamment pour les poissons plats. Son état de conservation est qualifié de « moyen ». Le niveau d'enjeu est évalué « prioritaire » sur la base des 3 critères utilisés (bonne représentativité par rapport au réseau Natura 2000, sensibilité moyenne, fonctionnalités fortes).

**Habitat de sables moyens dunaires (1110-2)** : Habitat présentant une endofaune moins diversifiée et moins abondante, présente également des fonctionnalités de nourricerie. L'état de conservation est qualifié de « bon ». Le niveau d'enjeu est « fort ».

Le site comprend également des **estrans de sables fin 1140-3** (enjeu fort), des **estuaires 1130-1** (enjeu prioritaire) ainsi que des **sables grossiers et graviers 1110-3** (enjeu secondaire).

Les données concernant les habitats des sites « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas de Calais », et « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez » ont été présentées lors du GT « habitats » qui s'est tenu le matin même (compte rendu et support de présentation au lien ci-dessus).

Après une présentation du contexte réglementaire et du principe général de la méthode, Gwenola DE ROTON et Antonin HUBERT présentent les données utilisées pour cette analyse : cartes d'habitats, donnée pêche utilisée (VMS), caractérisation des interactions entre les engins de pêche et les habitats (matrice de l'IFREMER), sensibilité des habitats aux pressions physiques.

### **DISCUSSION**

- Besoin d'identifier les objectifs de conservation du site afin d'orienter la réflexion sur les mesures de gestion à prendre en réponse aux résultats de l'analyse des risques.
  - ⇒ Les objectifs seront définis début 2018, après finalisation de l'état initial. La hiérarchisation des enjeux permet dorénavant d'identifier les priorités.

- Tenir compte du fait que certains habitats dont l'état de conservation peut apparaître comme étant dégradé, ne sont plus travaillés par les pêcheurs professionnels : nécessité d'établir la responsabilité des autres activités que la pêche. Possibilité de suivre l'effet de l'arrêt d'une pression, afin d'évaluer l'utilité de la mesure correspondante.
- Possibilité d'interdire un engin de pêche sur un site Natura 2000 à l'issue de la démarche d'analyse ?
  - ⇒ L'analyse peut mener à prendre des mesures réglementaires, lesquelles peuvent comprendre des dispositions visant à interdire certains engins/métier sur certains secteurs, selon le niveau d'enjeu des habitats et le niveau de risque identifié. Les mesures seront donc à élaborer au regard des résultats finaux de l'analyse, en étroite concertation avec les professionnels.
- Raisons pour lesquelles l'état de conservation des Ridens est qualifié de « mauvais » ?
  - ⇒ Phénomène d'ensablement des têtes rocheuses, régression observée du maërl (disparu ?), présence de filets de pêche coincés dans les roches. Difficile de définir la responsabilité relative des causes anthropiques (clapage, extraction de granulats marins, changements globaux) de celle des causes naturelles. Du fait du caractère unique de cet habitat, il est nécessaire de mettre tout en œuvre pour améliorer l'état de conservation de l'habitat, de diminuer les pressions physiques (pêche) sur celui-ci.
- Cas des interactions engins/habitats non décrites (ex : chalut de fond sur fond rocheux) et des habitats « non décrits » (habitats d'intérêt communautaire mais pour lesquels les Cahiers d'Habitats n'indiquent pas de correspondance).
  - ⇒ Ajouter une ligne en fin de tableau des interactions pour indiquer la valeur dans ce cas retenue (= niveau d'impact pour les pressions physiques provoqué par l'engin sur l'ensemble des écosystèmes, cf. réponse de l'IFREMER suite à la saisine DPMA 2008-2014).

## 2. PRESENTATION DES RESULTATS

Les cartes de risques sont présentées, engin par engin, accompagnées d'informations « contextuelles » (données qui ne modifient pas le niveau de risque attribué au couple engin/habitat mais qui sont nécessaires pour déterminer les mesures de gestion) : niveau d'enjeu des habitats, effort de pêche, caractéristiques de l'activité.

Chaque carte fait l'objet d'une discussion afin de préciser les résultats de l'analyse de risque.

## ***DISCUSSION***

### Chalut de fond

- Important de tenir compte de l'effort de pêche réel sur chacune des mailles (niveau de risque attribué à une maille pour un engin donné dès que l'engin est présent même si l'effort de pêche est très faible). Les mailles dont l'effort de pêche est très faible doivent être considérées comme non pêchées, car non praticables (zones dangereuses).
  - ⇒ Retravailler si besoin les classes d'effort de pêche, mais il sera nécessaire de bien distinguer les zones sur lesquelles l'activité n'est pas praticable (interaction impossible) des zones sur lesquelles l'activité existe à un niveau très faible (risque présent).
- Navire considéré comme étant en pêche si sa vitesse est inférieure à 4,5 nœuds. Attention aux secteurs à fort courant (Cap Gris Nez), qui peuvent ralentir navires et les faire ressortir comme étant en pêche (à tort).
- Distinguer principaux métiers : distinguer par exemple le chalut à crevette. Distinguer les différentes classes de taille de navire (10/12/15/24 mètres), qui sont généralement en lien avec la catégorie de navigation et la technique de pêche utilisée.
  - ⇒ Produire des cartes d'effort de pêche complémentaires (par métier, classe de taille etc.), décliner les cartes de risques pour les principaux métiers
- La plupart des navires sont équipés de chaluts canadiens (rockhopper).
- La zone qui ressort comme très travaillée, au large du site Récifs Gris Nez Blanc Nez, correspond à la Bassure de Baas (enclave ensablée au sein des roches et blocs circalittoraux).

### Drague

- Pas de coquille saint Jacques pêchée en baie de Canche (biais ou erreur)
- Essais de drague à moule réalisés sur Récifs GN BN (effort faible).
- Faire distinction entre classes de tailles : 10/12/15/24 mètres.
- Distinguer la drague à coquille Saint-Jacques et la drague à poissons (=chalut à perche modifié). Coquille ciblée sur le Colbart, Sud Ouest et Nord du site Ridens (fin de saison). Poissons plats sur Bancs du Vergoyer.
  - ⇒ Refaire cartes d'effort de pêche et cartes de risques en distinguant les différents métiers. Cartes d'effort de pêche par classe de taille.

### Chalut à perche

- Pêche interdite sur les zones de nourriceries (bande des 1MN).  
⇒ Faire figurer sur la carte la zone de nourricerie de l'arrêté du 27/05/2016
- Absence de données géolocalisées pour décrire l'activité des navires belges : présence potentielle sur l'ensemble du site (en première approximation). Travaillent a priori sur mêmes zones que les navires français.  
⇒ A préciser si possible sur la base de données géolocalisées
- Attention : même code FAO utilisé pour chalut à perche « classique » et chalut à perche modifié. En réalité, un seul navire (français) utilise le premier ; tous les autres utilisent le second.  
⇒ Distinguer les deux types de chalut

Chalut pélagique : pas de risque identifié pour les habitats

### Senne danoise/écossaise

- Zone de pêche au large des Caps : pas possible de travailler à la senne sur les fonds durs. Il s'agit donc probablement de sables grossiers/graviers (fonds plats).
- Premières données transmises par les représentants des pêcheries néerlandaises n'étaient pas bonnes (faisaient apparaître une activité dans les 6MN : navires faisant route et non en pêche). Navires travaillent à une vitesse de 2MN maximum, essentiellement sur les Ridens.  
⇒ Nouvelle donnée transmise par VisNed, à intégrer dans l'analyse des risques et dans le diagnostic socio-économique.

### Filet

- Distinguer les filets utilisés à la côte (filet maillant) pour les poissons « ronds », sur fonds durs (cabillaud, bar etc.), des filets utilisés dans les estuaires et Boulogne (filets trémails), pour les poissons « plats », sur fonds meubles.  
⇒ Refaire cartes pour les deux types d'engins
- Enjeu potentiel sur les ridens (forte activité).

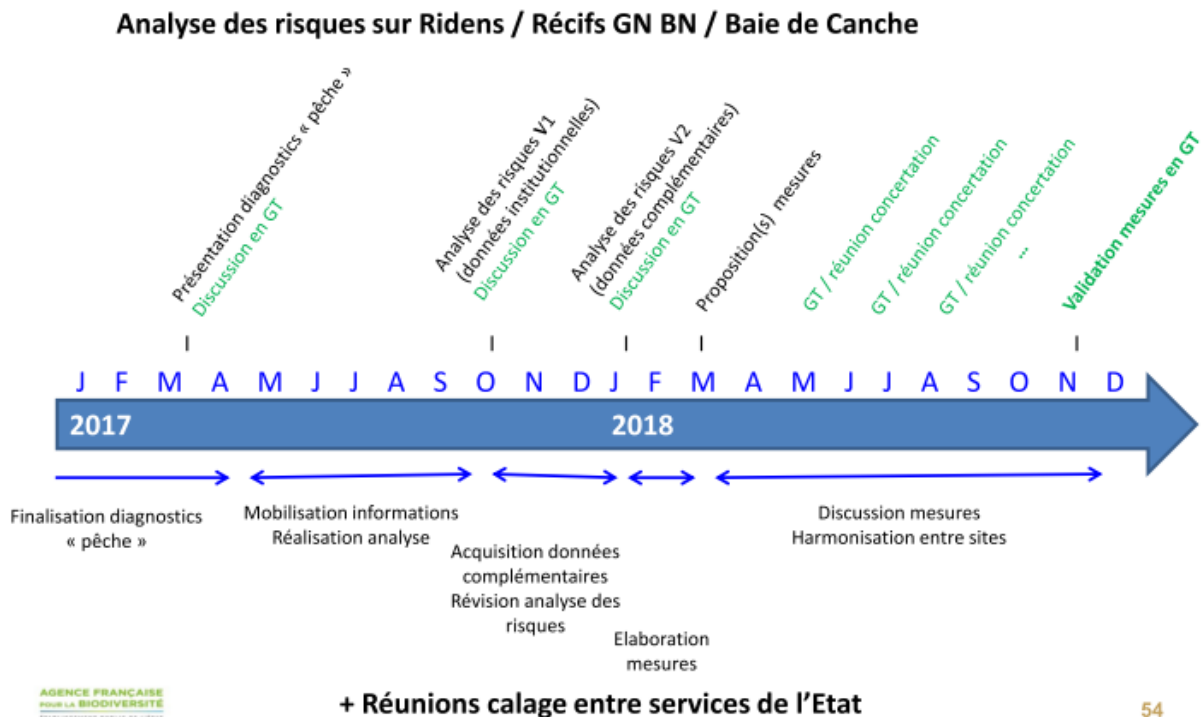
### Casier

- Enjeu potentiel sur les ridens

## Ensemble des engins

- Si interdiction sur un secteur donné, report possible sur secteurs alentour : nécessité de discuter des mesures avec tous les professionnels pour ne pas créer de problèmes.
- Certains travaux scientifiques font état d'habitats globalement résilients en Manche du fait notamment d'un hydrodynamisme élevé. Toutefois, il est nécessaire de distinguer les habitats résilients du fait de la sélection des espèces les moins sensibles due aux pressions anthropiques importantes, sur lesquels les pressions physiques devront être diminuées sur certains secteurs pour être en mesure d'atteindre les objectifs Natura 2000.
- Dans certains cas, les habitats sont tellement perturbés qu'ils peuvent être mal identifiés (changement d'habitat) ; l'état de conservation peut dans ce cas être trompeur.
- Contexte de Brexit : reports possibles de navires étrangers et français sur les sites Natura 2000.
- Possibilité de travailler sur des « zones témoins » : comparer zones travaillées et zones non travaillées.

## CALENDRIER PREVISIONNEL



## CONTACTS

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT



**Agence française pour la biodiversité (opérateur principal)**

**Antonin HUBERT**

Chargé de mission Natura 2000

Tél. : 02 32 85 38 63

[antonin.hubert@afbiodiversite.fr](mailto:antonin.hubert@afbiodiversite.fr)

**Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Hauts-de-France (opérateur associé)**

**Antoine MEIRLAND**

Chargé de mission

Tél. : 03 21 10 90 58

[antoine.meirland@copeche.org](mailto:antoine.meirland@copeche.org)